

Objectif 5 Maîtrise du développement urbain

Les nouveaux enjeux et actions phares dans le cadre de l'acte 2 du projet de territoire 2021-2027

Enjeux 2021-2027 :

- La planification d'un urbanisme peu consommateur d'espace
- Vers un aménagement durable du territoire plus vertueux
- Un habitat au service de tous les publics : connaissance, adaptation, parcours résidentiel
- Le développement et la valorisation des cœurs de village

Actions phares 2021-2027 :

- Accompagnement des communes pour la co-construction de leurs documents d'urbanisme, leurs politiques d'aménagement et l'évolution des pratiques
- Déploiement d'une stratégie offensive du foncier au service du territoire
- Mise en place d'un observatoire de l'habitat
- Poursuite et renforcement des actions d'accompagnement des publics spécifiques et fragiles en matière d'habitat
- Création d'un Ecoquartier
- Appui à la requalification et au contrôle de l'habitat dans les cœurs anciens : opérations façades, lutte contre l'habitat indigne



Planifier et maîtriser le développement urbain

Zoom urbanisme

- 82% de résidences principales
- Beaucoup de logements individuels (85% du parc)
- Déficit en logements collectifs
- Majorité de propriétaires (71%)
- Logements sociaux très en deçà des besoins (4,5% des logements)
- Peu de petits logements (14% du parc) alors que 60% de ménages d'une ou deux personnes

Les enjeux

- ▶ Adoption et mise en œuvre du nouveau programme local de l'habitat (PLH) 2016-2021
- ▶ Réponse à la poussée démographique, mais tout en privilégiant la rénovation et l'urbanisation dense plutôt qu'un étalement diffus de l'habitat
- ▶ Un urbanisme peu consommateur d'espace, répondant également aux préoccupations énergétiques liées à la mobilité et à l'accès aux énergies domestiques
- ▶ Identité architecturale et qualité paysagère de la vallée de l'Hérault,
- ▶ Mixité sociale

Nos engagements

Bâtir un schéma de développement en cohérence avec les autres territoires du Pays Cœur d'Hérault

- ▶ S'inscrire dans le Schéma de cohérence territoriale (Scot), instrument d'aménagement du territoire et de planification : économie, agriculture, tourisme, mobilités, habitat
- ▶ Avoir un aménagement concerté au niveau du Pays Cœur d'Hérault
- ▶ Etre en complémentarité avec le plan climat-air-énergie territorial du Cœur d'Hérault

Promouvoir un habitat durable et accessible à tous

- ▶ Développer l'offre en privilégiant le réinvestissement urbain comme alternative à l'étalement.
- ▶ Privilégier l'augmentation de l'offre de logements sociaux et privilégier la construction de logements collectifs à travers le prochain Programme Local de l'Habitat,
- ▶ Promouvoir l'enjeu de mixité sociale,
- ▶ Dans les années à venir logements sociaux allant de 20 à 30% des nouvelles productions.
- ▶ Conforter une offre de logements en direction des personnes aux besoins spécifiques, par exemple à travers la réalisation d'une aire d'accueil des gens du voyage, et la construction de résidences sociales éclatées

Favoriser le réinvestissement des cœurs de ville et la réhabilitation pour lutter contre l'étalement urbain

- ▶ Soutenir les communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- ▶ Réhabiliter des centres anciens : lutter contre l'étalement urbain
- ▶ Donner suite au PIG. Rénovissime, réinvestir de nombreux habitats dans les centres villes et villages, lutte contre la précarité énergétique
- ▶ Diversifier l'offre locale
- ▶ Adapter les logements à l'autonomie des habitants



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT
BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ
34150 GIGNAC

HORAIRE D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H